

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 08 JUIN 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **08 juin 2026 à 19 h.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Thérourx, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
M. Jean Duhaime, conseiller
Mme Catherine Bussièrès, conseillère
M. Daniel Labbé, conseiller
M. Dominic Gamelin, conseiller
M. Yves Plante, conseiller

Mme Guylaine Dancause, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Pascal Thérourx, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et débute la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Thérourx, la séance est déclarée régulièrement constituée à 19 h.

26-06-138

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire et les conseillers ayant reçu chacun une copie de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-06-139

4. Adoption, sans lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026.

La greffière-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du Conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026, tel que présenté par la greffière-trésorière.

26-06-140

5. Auger Dubord, arpenteurs géomètres – Paiement de la facture pour l'arpentage du terrain au 549, rang du Haut-de-la-Rivière.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin d'un plan de localisation pour le lot 5 289 483 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a donné le mandat à la firme Auger Dubord et que celle-ci a effectué les travaux pour la somme de 1 379.70 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-13000-411 « Honoraires professionnels - ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-141

6. RERCQ – Paiement de la facture pour la quote-part 2026.

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre du Regroupement Énergie Renouvelable Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT que le RERCQ a transmis à la Municipalité une demande de paiement de sa quote-part annuelle pour l'exercice financier 2026 ;

CONSIDÉRANT que le montant de cette quote-part est fixé à 6 484.58 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-61003-951 « Quote-part RERCQ » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-142

7. Groupe 132 – Paiement de la facture pour la pulvérisation, le compactage et l'enrobé bitumineux du Rang Saint-Jean-Baptiste.

CONSIDÉRANT que Groupe 132 a procédé à la pulvérisation, le compactage et l'enrobé bitumineux sur une partie du Rang Saint-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 147 512.93 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-620 « Asphalte et pierres » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-143

8. Hébert Marsolais - Paiement de la facture pour l'audit de l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que nous avons reçu la facture concernant l'audit de l'exercice terminé le décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'une facture est au montant de 16 671.38 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-413 « Vérification » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-06-144

9. De l'étincelle à la flamme – Second paiement de 50% de la facture pour le spectacle des cracheurs de feu lors du Grand Événement SFDL en scène du 3 juillet prochain.

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet, il a été convenu d'engager des cracheurs de feu ;

CONSIDÉRANT que la balance à payer pour ce spectacle représentant 50% de la facture est de 959.78 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-145

10. Gimatech électrique Inc. – Paiement de deux factures pour pièces et main d'œuvre fournis pour l'installation des thermopompes. (Subvention PRABAM; Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.

CONSIDÉRANT que suite à la subvention accordée pour le **PRABAM** (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux), il est prévu de faire l'installation de thermopompes ;

CONSIDÉRANT que divers travaux d'électricité doivent être faits ;

CONSIDÉRANT que ces factures totalisent 5 870.21 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-02-522 « Projet Réno bureau (**PRABAM**) » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-146

11. Les productions Francis Demers – Paiement de la balance de la facture pour le spectacle du groupe Rodeo Drive qui aura lieu le 03 juillet 2026 pour les Grands événements.

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet 2026, il a été convenu d'engager le groupe Rodeo Drive ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la balance à payer est de 4 047.12 \$ taxes incluses (le total du projet est de 5 058.90 \$) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-147

12. Frédérique Pelletier, artiste en arts visuels – Paiement de la facture pour 2 activités soit Cercle artistiques médiums mixtes et Pousse mystère.

CONSIDÉRANT que la tenue de ces 2 activités a eu lieu en mars et en mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 336.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-999 « Événements loisirs et culture» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-148

13. Entretien Katom – Paiement de la facture pour une dalle de béton pour le banc berçant. (Subvention FRR volet 4 -Sentier illuminé : Fonds région et ruralité).

CONSIDÉRANT que par suite de la subvention reçue pour le **FRR volet 4 – sentier illuminé** (Fonds régions et ruralité) il a été convenu de faire l'achat d'un banc berçant pour le sentier illuminé ;

CONSIDÉRANT qu'une dalle de béton est nécessaire pour l'installation d'un banc berçant ;

CONSIDÉRANT que la facture pour cette dalle est de 1 040.52 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-59-522 « FRR-4 Sentier illuminé » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-149

14. Entretien Katom – Paiement de la facture pour une dalle de béton pour l’installation de la thermopompe au bureau municipal. (Subvention PRABAM; Programme de rénovation et de construction d’infrastructures municipales.)

CONSIDÉRANT que suite à la subvention accordée pour le **PRABAM** (programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux), il est prévu de faire l’installation de thermopompes ;

CONSIDÉRANT qu’une dalle de béton était nécessaire pour l’installation de la thermopompe ;

CONSIDÉRANT que la facture pour cette dalle est de 1 264.73 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Catherine Bussières

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-02-522 « Projet Réno bureau (**PRABAM**) » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-150

15. Jambette – Paiement de la facture pour le banc berçant et son ancrage pour le sentier découverte illuminé. (Subvention FRR-volet 4 : Fonds région et ruralité).

CONSIDÉRANT que par suite de la subvention reçue pour le **FRR volet 4 – sentier illuminé** (Fonds régions et ruralité) il a été convenu de faire l’achat d’un banc berçant pour le sentier ;

CONSIDÉRANT que la facture pour ce banc berçant est de 5 984.82 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-59-522 « FRR-4 Sentier illuminé » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-06-151

16. Croix-Rouge – Entente de service aux personnes sinistrées pour la période juin 2026 à mai 2027.

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge offre ses services pour les sinistres mineurs et/ou majeurs ;

CONSIDÉRANT que la facture pour l'entente de services aux personnes sinistrées couvrant la période de juin 2026 à mai 2027 totalise 404.67 \$, soit 0.21 \$ per capita;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-152

17. SPAD (Société protectrice des animaux de Drummondville – Paiement de la facture pour le contrôle animalier pour la période de juillet à décembre 2026.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville pour les années 2026 à 2030 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2026 (de juillet à décembre) le montant de la facture est de 5 649.70 \$ taxes incluses (1917 habitants x 5.10 \$) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-290-00-419 «Services inspecteur – chiens», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-153

18. Bélanger Sauvé, Avocats – Paiement de la facture pour 1 dossier.

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre ses services professionnels en matière municipale ;

CONSIDÉRANT que des services juridiques ont été rendus pour le dossier 3366 / 27 pour un montant total de 2 702.01 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 « Services juridiques avocats » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-154

19. Bélangier Sauvé, Avocats – Paiement de la facture pour la formation en présentiel Comprendre le fonctionnement municipal.

CONSIDÉRANT que suite à l'élection de novembre 2025 il est dorénavant obligatoire pour tous les élus de suivre une formation « Comprendre le fonctionnement municipal » ;

CONSIDÉRANT que cette formation a eu lieu le 09 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour cette formation faite par Me Michel Cantin totalisent 1 433.66 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-110-00-454 « Formation élus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-155

20. FQM Assurances (Fédération québécoise des Municipalités) – Renouvellement des assurances de la Municipalité pour 2026-2027.

CONSIDÉRANT que la FQM assurances générales est l'assureur de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder au renouvellement des assurances générales pour la période débutant le 15 juillet 2026 et se terminant le 15 juillet 2027;

CONSIDÉRANT que la proposition de renouvellement des assurances est au montant de 55 225.94 \$ incluant la taxe sur prime de 9 % ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER les assurances avec la FQM Assurances par l'entremise de la Mutuelle des Municipalités du Québec, pour la période du 15 juillet 2026 au 15 juillet 2027;

D'AUTORISER le paiement de la prime pour un montant total de 55 225.94 \$ incluant la taxe applicable;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-421 « Assurances générales » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-06-156

21. **Stantec Experts-Conseils Ltée – Paiement de la facture pour le poste de pompage principal; facturation progressive 5.0% terminé. (Subvention TECQ 2024-2028 : Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec).**

CONSIDÉRANT que la facture représente la coordination générale, les relevés topographiques et les plans et devis préliminaires à 60% ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 1 724.63 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-03-411 « Poste principal – TECQ 24-28 » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-157

22. **Techni Consultant Inc. – Paiement de la facture pour la rencontre avec le comité de sélection suite à l'ouverture des soumissions pour le poste principal. (Subvention TECQ 2024-2028 : Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec).**

CONSIDÉRANT que la facture représente la rencontre avec le comité de sélection pour la pondération des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 2 117.84 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense avec l'autorisation du responsable du dossier, M. Luc Arseneault, gestionnaire de projet chez Techni-Consultant Inc.

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-03-411 « Poste principal – TECQ 24-28 » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-158

23. **Groupe ABS Inc. – Entériner la dépense pour la facture de l'étude dynamique sur le terrain du futur centre communautaire (Subvention PRACIM; Programme de rénovation et de construction d'infrastructures municipales.)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac devait faire une étude dynamique du terrain pour le futur Centre Communautaire ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que travaux totalisent 8 278.20 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense avec l'autorisation du responsable du dossier, M. Luc Arseneault, gestionnaire de projet chez Techni-Consultant Inc.

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-70121-522 « PRACIM – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-159

**24. Congrès de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) –
Inscriptions pour les 23, 24 et 25 septembre 2026.**

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des Congrès de FQM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER M. Pascal Thérout, maire, M. Jean Duhaime, conseiller et pro-maire, Mme Catherine Bussièrès, conseillère, M. Dominic Gamelin, conseiller et Mme Guylaine Dancause, DG à participer au congrès annuel de la FQM;

DE PAYER les frais d'inscription pour chacun;

DE REMBOURSER les frais de déplacement, les frais d'hébergement et les repas non inclus lors du congrès, sur présentation de pièces justificatives et pour chacune des dépenses encourues;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

QUE toutes les dépenses d'un conjoint ou d'un accompagnateur sont à la charge du congressiste;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-110-00-454 « Formation élus » et 02-110-02-310 « Déplacements congrès » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-06-160

25. Urbanisme - Aménagement du territoire et réglementation relative à l'environnement – Nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d'inspection en bâtiment);

CONSIDÉRANT que les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal désigne à titre d'inspecteurs en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac :

Monsieur Martin Miron

Madame Anne-Marie Désilets

Monsieur Simon Poulin-Levesque

Madame Chantal Julien

26-06-161

26. Développement Hervieux Inc. – Fermeture d'un tronçon de rue et cession de l'emprise pour le lot 6 642 191 sur la rue du Domaine.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac est propriétaire de l'emprise de rue connue comme étant le lot 6 642 191 de la rue du Domaine;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de rue n'est plus requis à des fins de circulation publique;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun de procéder à la fermeture de ce tronçon de rue;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite céder l'emprise désaffectée à Développement Hervieux Inc., conformément aux conditions établies par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article applicable de la Loi sur les compétences municipales et/ou du Code municipal du Québec permet à la Municipalité de fermer une voie publique et d'aliéner un immeuble municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

1. QUE le Conseil municipal décrète la fermeture comme rue publique du tronçon situé sur la rue du Domaine tel qu'illustré au plan préparé par Michaël Comeau, arpenteur-géomètre, dossier numéro 23HEL5, minute 3182, daté du 03 juillet 2024.
2. QUE ce tronçon de rue soit retiré du domaine public de la Municipalité afin de devenir un immeuble du domaine privé municipal.
3. QUE la Municipalité autorise la cession de l'emprise désaffectée à Développement Hervieux Inc., pour la somme de 0\$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu.
4. QUE tous les frais relatifs à l'arpentage, au notaire, à la publication et aux autres frais connexes soient assumés par l'acquéreur.
5. QUE le Maire M. Pascal Thérout et Mme Guylaine Dancause directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-162

27. **Demande de résolution – Projet d'acte de vente et de servitude avec le MTMD (ministère des transports et de la mobilité durable) afin de procéder à la fermeture et au retrait du caractère public du lot 6 016 899 et autoriser la vente du lot à Monsieur Gérard Boisvert.**

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 10-07-140 du 12 juillet 2010, la municipalité s'est engagée à céder en faveur de monsieur Gérard Boisvert un terrain abandonné suite à la reconstruction du pont David-Laperrière, dès que le ministère des Transports en aura abandonné la gestion;

CONSIDÉRANT que ce terrain abandonné est aujourd'hui connu comme le lot 6 016 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet, et qu'il n'est plus requis à des fins de route;

CONSIDÉRANT que par le décret numéro 406-2019 du 10 avril 2019, il a été déterminé que cette route sous la gestion de la ministre des Transports devienne sous la gestion de la municipalité de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que le lot 6 016 899 n'est plus une route et que la municipalité de Saint-François-du-Lac, qui en est propriétaire par l'effet de la *Loi sur la voirie*, accepte d'en disposer en faveur de monsieur Gérard Boisvert, sans aucune garantie, pour la somme d'UN DOLLAR (1,00 \$);

CONSIDÉRANT que ce lot est une ancienne emprise routière et que la municipalité doit procéder à sa fermeture et en retirer le caractère public avant de pouvoir en disposer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE PROCÉDER à la fermeture et au retrait du caractère public du lot 6 016 899 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet, et de vendre le lot 6 016 899 à monsieur Gérard Boisvert, sans aucune garantie, pour la somme d'UN DOLLAR (1,00 \$) plus les taxes applicables;

QUE le Maire M. Pascal Thérout et Mme Guylaine Dancause directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-06-163

28. Demande d'appui à la CPTAQ pour Minerai de fer Québec Inc. – Aménagement faunique visant la restauration de l'accessibilité à la frayère de la Baie Saint-François.

CONSIDÉRANT l'amendement apporté à la demande 453184 ;

CONSIDÉRANT l'ajout des interventions à l'intérieurs des chenaux dans la portée de la demande ;

CONSIDÉRANT l'ajout des superficies d'empiècement temporaires et permanents à l'intérieur des chenaux dans la demande ;

CONSIDÉRANT que la carte associée à l'amendement inclut certains détails supplémentaires (chemins temporaires, aires d'entrepreneurs) qui n'étaient pas encore positionnés lors de la demande initiale ;

CONSIDÉRANT que ces éléments n'affectent pas la portée de la demande initiale ;

CONSIDÉRANT que ces éléments n'affectent pas la portée de la demande, mais ont été inclus dans l'objectif de présenter les plans les plus à jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Saint-François-du-Lac appui la demande de Minerai de Fer Québec Inc. auprès de la CPTAQ pour un aménagement faunique visant la restauration de l'accessibilité à la frayère de la Baie Saint-François pour les lots 5 288 101-P, 5 289 577-P et 5 289 578-P.

26-06-164

29. PAFIRSPA (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air) - Autorisation donnée à Josée Bussiès afin de faire une demande de subvention et de signer les documents requis pour un projet de piste à rouleaux.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac autorise la présentation du projet de « Piste à rouleaux » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-François-du-Lac à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désigne Guylaine Dancause, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER Josée Bussièrès à signer tous les documents relatifs à cette demande.

26-06-165

30. Accumulation d'une réserve – Transférer un montant de 6 000.00 \$ dans un compte distinct pour le traitement des boues du site d'assainissement des eaux pour une 6ème année consécutive.

CONSIDÉRANT QU'une réserve du traitement des boues a été créée en 2021;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 6 000.00\$ a été budgété pour l'année 2026 concernant ladite prévision au poste de traitement des boues et que ledit montant relève également de la taxation exigée aux contribuables bénéficiaires de ce service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSFÉRER le montant de 6 000.00\$ pour l'exercice financier 2026 dans un poste de réserve de traitement des boues et de transférer également cette somme dans le compte bancaire prévu à cette fin;

DE PRÉVOIR chaque année un montant de 6 000.00\$ pour le traitement des boues et de transférer ledit montant dans la nouvelle réserve prévue à cet effet par suite d'une résolution annuelle le permettant et en déposant également la somme prévue dans un compte distinct.

26-06-166

31. Achat d'un terrain par la Municipalité (cadastre 5 288 185, matricule 5106 32 6147) - Autorisation donnée à Pascal Thérault et à Guylaine Dancause afin de signer la documentation requise.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite acquérir le terrain connu comme étant le lot numéro 5 288 185 du cadastre du Québec, situé au 51, rue Leblanc ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que cette acquisition est jugée nécessaire et dans l'intérêt de la Municipalité pour faire une station de repos pour les vélos ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain a accepté de vendre ledit terrain à la Municipalité au prix de 15 200.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

1. D'autoriser l'acquisition du lot numéro 5 288 185 du cadastre du Québec au prix de 15 200.00 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant;
2. Que les frais de notaire, d'arpentage et autres frais reliés à la transaction soient assumés par la Municipalité;
3. D'autoriser le Maire M. Pascal Thérout et Mme Guylaine Dancause directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis afin de compléter cette acquisition;
4. Que les sommes nécessaires à cette dépense soient financées conformément aux dispositions applicables.

26-06-167

32. Résolution concernant la rémunération d'un élu municipal pour un mandat spécifique.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a jugé opportun de confier à Catherine Bussièrès, conseillère, le mandat du montage du questionnaire MADA ;

CONSIDÉRANT que ce mandat comporte des responsabilités additionnelles et exige une participation particulière au bénéfice de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la rémunération associée à ce mandat est conforme aux dispositions légales applicables et au règlement municipal concernant la rémunération des élus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE CONFIRMER la nomination de Catherine Bussièrès à titre de conseillère et représentante pour le comité MADA ;

D'AUTORISER le versement d'une rémunération additionnelle de 150.00 \$ pour l'exercice de ce mandat;

Que la somme nécessaire soit prélevée à même le budget municipal.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-06-168

33. Résolution – appui municipal pour le développement de 5 nouvelles places subventionnées pour la pouponnière du Centre de la petite enfance Mon Autre Maison.

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance Mon Autre Maison est au cœur des services à la famille sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska ;
CONSIDÉRANT que Mon Autre Maison a le souci de répondre aux besoins de familles ;

CONSIDÉRANT que Mon autre Maison demande l'ajout de 5 places en pouponnière faisant passer de 5 à 10 les places disponibles ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'APPUYER la demande de Mon Autre Maison afin que celle-ci puisse obtenir 5 nouvelles places de garderie en pouponnière en transmettant à celle-ci une copie de la présente résolution.

26-06-169

34. Société d'habitation du Québec (SHQ) – Appui au Programme d'Habitation Abordable Québec (PHAQ).

CONSIDÉRANT que le *Programme d'Habitation Abordable Québec* (PHAQ) de la Société d'Habitation du Québec qui a pour but de financer des projets locatifs abordables destinées à des ménages à faible revenu ou à revenu modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers en matière d'habitation ;

CONSIDÉRANT que le projet de l'entreprise Société Urbanité logements Abordables (NEQ 1181969016) dans le cadre du *Programme d'Habitation Abordable Québec* (PHAQ) de la Société d'Habitation du Québec et qu'il permettra de combler des besoins primordiaux en matière d'habitation ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire appuyer le projet précité conditionnellement à l'obtention par l'entreprise Société Urbanité Logements Abordables d'un financement dans le cadre du *Programme d'Habitation abordable Québec* (PHAQ) de la Société d'Habitation du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'APPUYER le projet de l'entreprises Société Urbanité Logements Abordables et ce, dans le cadre du *Programme d'Habitation Abordable Québec* (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec ;

DE DÉCLARER que le projet est conforme au règlement de zonage ZO-02-2014 de la Municipalité et qu'il se trouve dans le périmètre urbain de la Municipalité ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE S'ENGAGER, conditionnellement à la sélection par la Société d'Habitation du Québec dans le cadre de son *Programme d'Habitation Abordable Québec* (PHAQ) – Volet 4 du projet précité :

- A estimer le délai pour l'obtention des autorisations administratives municipales pour la réalisation de ce dernier.
- A contribuer selon les modalités prévues au programme précité.

26-06-170

35. Demande d'installation d'une entrée d'eau au 54, rue du Domaine – Mathieu Beaudoin.

CONSIDÉRANT que M. Mathieu Beaudoin demande à la Municipalité d'être raccordé à l'aqueduc pour sa nouvelle propriété du 54, rue du Domaine ;

CONSIDÉRANT que ce dossier a été vérifié par l'inspecteur, Monsieur Denis Allard, et que tout est conforme pour un tel raccordement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Saint-François-du-Lac accepte la demande de M. Mathieu Beaudoin.

26-06-171

36. Demande d'installation d'une entrée d'eau au 58, rue du Domaine – Sylvie Paquet.

CONSIDÉRANT que M. Mathieu Beaudoin demande à la Municipalité d'être raccordé à l'aqueduc pour sa nouvelle propriété du 58, rue du Domaine ;

CONSIDÉRANT que ce dossier a été vérifié par l'inspecteur, Monsieur Denis Allard, et que tout est conforme pour un tel raccordement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Saint-François-du-Lac accepte la demande de Mme Sylvie Paquet.

26-06-172

37. Modification de la résolution 25-11-278 – Fermeture du bureau municipal – Congés et vacances 2026.

CONSIDÉRANT le bureau municipal est fermé durant les jours fériés, voici la liste des congés dont celui de la Fête du Canada qui a été reporté au 6 juillet;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Date	Journée	Jour férié
03 avril	Vendredi	Vendredi Saint
06 avril	Lundi	Lundi de Pâques
18 mai	Lundi	Journée nationale des Patriotes
24 juin	Mercredi	Fête nationale du Québec
06 juillet	lundi	Fête du Canada
19 juillet au 1er août		Vacances de la construction
7 septembre	Lundi	Fête du Travail
12 octobre	Lundi	Action de Grâce
11 novembre	Mercredi	Jour du Souvenir
25, 28 et 29 décembre	Vendredi, lundi et mardi	Noël (3 jours)
1er et 04 janvier	Vendredi et lundi	Jour de l'An (2 jours)

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE FERMER le bureau municipal le 06 juillet au lieu du 1er juillet.

26-06-173

38. **Demande de dérogation mineure numéro DM-2026-001 pour le 3 rue Boisvert.**

CONSIDÉRANT qu’une demande de dérogation mineure est faite en regard d’un emplacement connu et désigné comme étant le lot 5 289 058 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est présentée pour le 3, rue Boisvert ;

CONSIDÉRANT que la situation réelle est la suivante :

- La demande de dérogation a pour but de régulariser la situation d’un bâtiment principal par rapport au non-respect de la marge latérale sur rue.
- La marge latérale requise est de 6 mètres alors que le demandeur est à 5.39 mètres.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d’urbanisme recommande au Conseil municipal d’accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée et telle que recommandée par le Comité consultatif d’urbanisme.

26-06-174 39. Adoption du rapport financier du vérificateur externe au 31 décembre 2025.

CONSIDÉRANT que selon l’article 176.1 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière doit déposer le rapport financier ainsi que le rapport de la vérificatrice préparé en date du 04 juin 2026 par la firme Hébert Marsolais inc. ;

CONSIDÉRANT que madame Barbara Côté, CPA pour la firme Hébert Marsolais, a expliqué les principaux points des états financiers à la séance extraordinaire du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Catherine Busières
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’ENTÉRINER le rapport financier au 31 décembre 2025 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tel que préparé par la firme Hébert Marsolais Inc. et déposé par la greffière-trésorière.

40. Correspondances générales

41. Affaires nouvelles

42. Rapport des comités

26-06-175 43. Comptes à payer

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 JUIN 2026		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
9963	Accommodeur St-François (Essence véhicules - Mai)	1 346.95
9964	Biblio RPL Ltée (Achat de rouleaux de pellicules adhésives)	443.80
9965	Comité des Loisirs (Subvention, 3e versement de 4, rés. 26-02-50)	11 000.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

9966	ÉCO MP Inc. (2e versement de 4, Écocentre 2026)	6 872.06
9967	Ferti-Pelouse (Fertilisation et entretien gazon bureau municipal)	1 345.21
9968	Fonds de l'Information Foncière (Avis de mutation - mai 2026)	48.00
9969	Garage Michel Nadeau (Pneus)	1 575.07
9970	Maison des jeunes (3e versement de 4)	1 250.00
9971	Matériaux et surplus Lefebvre (Boulon galvanisé pour filet au terrain de balle)	4.60
9972	Sûreté du Québec (Quote-part 1er versement de 2)	105 511.00
	TOTAL DES CHÈQUES	129 396.69
COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT		
4775	Antonio Moreau 1984 Inc (Achat de bottes)	273.63
4776-4777	Aquatech (Contrat de base -mai)	3 904.55
4778	Atelier mécanique J. Pelletier (Achat de 4 pneus, montage et équilibrage)	788.64
4779	Olivier Bourbeau (Allocation cellulaire - juin)	60.00
4780-4782	Buropro Citation (Fournitures de bureau et copies)	913.69
4783	Josée Bussièrès (Allocation cellulaire - juin)	60.00
4784	Catherine Bussièrès (Déplacement MRC Lac à l'Épaulé)	27.36
4785	La Capitale (Ass. collective - juin)	4 174.12
4786	Conseiller forestier Roy Inc (Insectes piqueurs, avril, mai et juin 2026)	47 523.13
4787	Cloudli (Téléphones de tous les édifices - juin)	423.49
4788	Décalco Design (Autocollants, infographie et installation pour voiturette)	181.66
4789	Nadine Desmarais (Allocation cellulaire juin)	30.00
4790-4792	Emco (Pièces)	8 099.87
4793-4794	Étiquette PME (AXIN) (Impressions et coroplaste pour événement du 3 juillet)	563.38
4795-4797	Eurofins Environex (Analyse eaux usées et eau potable - mai)	1 181.37
4798	Fabrique Saint-François (Aide financière, 2e versement de 2, rés.25-11-243)	10 000.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4799	Gimatech (Éclairage Parc, terrain de pétanque, Centre Comm.et thermopompe Bureau municipal)	1 181.94
4780	Kubota Drummondville (Achat de déflecteur de poussière)	329.98
4801-4803	Logesco informatique (Mise-à-jour switch, connexion caméra)	360.25
4804	Amélie Ménard (Allocation cellulaire - juin)	30.00
4805-4811	Métro (Eau, lait, café réception, réunion, comité)	741.37
4812	MRC Nicolet-Yamaska (Frais vente pour taxes et frais scolaires)	501.21
4813-4832	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	851.65
4833	Groupe 132 Inc (Asphalte et pavage manuel)	8 851.64
4834	Paysagement Précourt inc. (2e versement de 6 - Tonte de Gazon 2026)	2 939.53
4835	Jean Péloquin (Allocation cellulaire - juin)	30.00
4836-4837	Pompes JP Inc (Réparation de la pompe 3102 Station Marie-Victorin)	13 228.22
4838-4841	Régie d'incendie (Interventions rue Beauchemin, M-Victorin, F-André, N-Dame)	4 075.44
4842-4843	R.G.M.R Bas St-François (Quote-part 6e versement de 12, vignette bac)	19 234.59
4844	Serrurier Tracy Sorel Inc (Clé Tag Jaune à la demande de Pascal)	33.06
4845	Société Culturelle du Lys Inc(Défilé poétique, Théâtre la Dame de Cœur 21/05/26)	2 012.06
4846	Telus mobilité (Cellulaire à Denis - mai)	91.87
4847	Pascal Thérroux (Déplacement MRC Lac-à-l'Épaulé)	63.36
4848	Sylvie Traversy (Allocation cellulaire juin)	30.00
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	132 791.06
COMPTES DÉJÀ PAYÉS		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
9953	Aubin Pélassier (Installation thermopompes 10% des travaux, Subv. PRABAM, Rés.26-05-121)	10 296.01
9954	Centre de services scolaires de la Riveraine (Commandite, Rés.26-05-130)	100.00
9955	Les Services EXP Inc.(Refonte du plan et des règlements d'urbanisme, Rés.26-05-127)	4 599.00
9956	chèque annulé (Mauvais nom sur la facture de la cliente)	0.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

9957	Société Canadienne des Postes (Distribution du Journal Le Francilois)	176.72
9958	Frédérique Pelletier (Animation de deux ateliers créatifs)	336.00
9959	Chèque annulé (Spectacle annulé dû à la température)	0.00
9960	Les Productions Chose Bine (Spectacle 6 juin 2026)	574.87
9961	Linda Dufault (Animation d'un atelier lors de l'activité Troc tes plants)	115.00
PPA	Bélanger Sauvé, avocats (Honoraires professionnels, Rés.26-05-123, Rés.26-05-124)	13 992.26
PPA	Guylaine Dancause (Cellulaire mai)	101.90
PPA	Gimatech Électrique inc.(Aérotherme, divers travaux électriques, Rés.26-05-122)	5 282.85
PPA	Groupe ABS Inc (Étude dynamique Centre Communautaire,10%)	8 278.20
PPA	GRT Design (Nouveau visuel affiche SFDL en scène)	40.00
PPA	Horizon Agence Marketing(Boost pub. médias sociaux et forfait de 8 publications, Rés.26-05-126)	1 753.37
PPA	Hydro Québec (Électricité Bureau Municipal)	613.31
PPA	Nummax (Nouveau panneau d'affichage Rés.26-05-125)	50 511.50
PPA	Paysagement Précourt inc.(1er vers. de 6 - Tonte de Gazon 2026, Rés. 26-05-128)	2 939.52
PPA	Sogetel(Internet Église, Usine sanitaire, Bibliothèque et Bureau municipal)	396.44
PPA	Cynthia Jobin (Achats de livres pour la bibliothèque - mai)	285.01
PPA	Pascal Théroux (Déplacements Emco, Bétonel, GI Logo, Donald Martel Bécancour)	273.60
PPA	Quadient (Recharge de timbres)	2 000.00
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Mai)	16 061.26
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mai)	5 758.49
PPA	RREMQ (Cotisation mai)	4 689.30
	TOTAL DES CHÈQUES	129 174.61
	DÉBOURSÉS MAI 2026	
	Salaires mai 2026	42 168.22
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	42 168.22

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la Municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 juin 2026 ;

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2026 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la Municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

27. **Période de questions**

28. **Conclusion**

26-06-176

29. **Levée de la séance.**

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil
DE LEVER la séance à 19h45.

Pascal Thérout
Maire

Guyline Dancause
Greffière-trésorière